

**André VEZINHET**

Député de l'Hérault,  
Président du  
Conseil général

Montpellier le 15 avril 2008

Téléphone : 04 67 45 02 04

Télécopie : 04 67 45 05 30

Email :

a.vezinhet.depute@orange.fr

Permanence parlementaire  
100 rue Lejzer Zamenhof  
Le Messidor  
34080 Montpellier

Monsieur Bernard KOUCHNER  
Ministre des Affaires étrangères et  
européennes  
37 quai d'Orsay  
75351 PARIS CEDEX 07

Nos Réf : av-amf 9308

Monsieur le Ministre,

Je viens d'être alerté par l'Association France Palestine Solidarité de la situation du jeune Salah HAMOURI emprisonné depuis 3 ans en Israël qui risque demain d'être condamné à 7 ans de prison par le tribunal militaire israélien d'Ofer et j'ai souhaité vous en faire part.

Salah Hamouri, est un jeune franco-palestinien de 23 ans qui habite en territoire palestinien occupé, au Nord de Jérusalem-Est. Sa mère est française, née Denise Guidoux, son père M. HAMOURI, connaît la situation de tous les palestiniens qui résident à Jérusalem Est : il dispose d'une carte d'identité, dite de Jérusalem, mais sa nationalité n'est pas reconnue. Il n'est donc légalement ni palestinien, ni israélien, il est de fait « sans nationalité ».

Salah HAMOURI bien que franco-palestinien est donc légalement français. Ce jeune homme, étudiant en sociologie, a été arrêté il ya trois ans, le 13 mars 2005, à l'occasion d'un contrôle d'identité à l'un des nombreux « checkpoints » existants entre Jérusalem-Est et Ramallah. Arrêté sans en connaître le motif, il a été conduit en prison puis ensuite traduit devant le tribunal militaire israélien d'Ofer.

Le motif, notifié ultérieurement de ces décisions, est le suivant : être passé en voiture, trois mois plus tôt, devant le domicile d'un rabin extrémiste, M. Yossef Ovadia, qui est aussi le chef du parti Shass qui soutient le gouvernement de Monsieur Olmeret. Ce fait est combiné avec l'accusation qu'il serait membre de FPLP.

Cela a conduit la « justice » militaire à estimer que cette affiliation (supposée) au FPLP était, à elle seule, la preuve accablante qu'il avait nécessairement des intentions « négatives » à l'encontre du rabbin. Pourtant celui-ci n'a été l'objet d'aucun acte attentatoire à sa personne ou à sa vie, à fortiori de la part de Salah.

**André VEZINHET**

Député de l'Hérault,

Président du  
Conseil général

Téléphone : 04 67 45 02 04

Télécopie : 04 67 45 05 30

Email :

a.vezinhnet.depute@orange.fr

Permanence parlementaire  
100 rue Lejzer Zamenhof  
Le Messidor  
34080 Montpellier

Après une période de 45 jours d'interrogatoires « spéciaux » en isolement total, Salah HAMOURI a ,depuis 3 ans, comparu à 25 reprises devant le tribunal militaire qui cherche à établir non pas qu'il est l'auteur d'un délit quelconque (il n'y en a pas eu) mais qu'il est bien membre du FPLP et qu'à ce titre il avait donc obligatoirement des « intentions » négatives vis-à-vis de ce rabbin.

Touts les audiences ont été reportées faute de témoins pouvant accréditer cette appartenance politique attribuée à Salah. Les témoins annoncés n'étant pourtant pas insaisissables : ils étaient tous des prisonniers. Il ne s'en est pas trouvé un seul, en trois ans, pour venir ou être amené à la barre pour confirmer cette « accusation ».

En Mars dernier, le Procureur du tribunal militaire proposait à la famille, par le biais de l'avocate de Salah, un « marché » qui a été verbalement ainsi formulé : « 7 ans de prison. C'est à prendre ou à laisser et si vous laissez ce sera pire ». Le 10 avril, Salah est passé devant le juge militaire et sous la pression du chantage a accepté de plaider coupable.

Son avocate, Léa Tsemel, a plaidé la clémence eu égard à l'absence de preuves tangibles quant à son intention supposée de nourrir des pensées négatives contre le rabbin extrémiste Yossef Ovadia. Elle aussi a fait valoir qu'il était citoyen français et qu'il y avait un fort mouvement d'opinion derrière lui dans notre pays.

Le Président du tribunal militaire rendra son verdict cette semaine ce qui explique l'extrême urgence de nos interventions.

Je souhaiterais donc que vous interveniez en direction des autorités israéliennes en vue de la libération de Salah qui n'a commis aucun acte délictueux et a déjà fait 3 ans de prison.

Je vous remercie par avance et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma parfaite considération.

André VEZINHET